

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFROYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Bertrand GAUFROYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SPECTACLE "NUIT DU TORO" : CONVENTION DE CO-ORGANISATION AVEC L'ASSOCIATION CLUB TAURIN BOLETERO

Le Club Taurin BOLETERO, association présidée par Monsieur Frédéric Vergonzeanne propose à la Ville de Dax d'organiser le spectacle la "Nuit du Toro", le Vendredi 11 septembre 2015 à 20h30, dans les arènes de Dax.

Il est proposé que la ville de Dax et l'association soit co-organisateurs de ce spectacle. Un projet de convention, annexé à la présente, a été rédigé à cet effet.

La Ville de Dax prendra en charge :

- la mise à disposition des arènes avec le personnel affecté pour ce type de spectacle, la mise à disposition des vestiaires et douches du stade Maurice Boyau.
- les services de sécurité et de secours affectés aux arènes dans le cadre d'un spectacle payant et d'un établissement recevant du public.
- la mise à disposition du personnel technique pour diverses installations nécessaires à

l'organisation,

- une participation aux frais de réception organisée pour les acteurs à l'issue du spectacle, pour un montant maximal de 500 €,
 - l'assurance responsabilité civile,
 - la communication sur les supports édités à l'occasion de la Feria et de toros y salsa.
- Ces dépenses sont estimées à 3 330 €.

L'association prendra en charge le plateau artistique et les frais s'y rattachant :

- la location et/ou l'achat du bétail nécessaire à la présentation,
- les contrats d'engagement et charges sociales des acteurs,
- les frais d'organisation,
- les animations du paseo et du final,
- les supports de communication spécifiques au spectacle
- La billetterie

Le budget artistique prévisionnel de la manifestation, joint en annexe, s'élève à 75 200 €.

Les tarifs proposés par l'association sont les suivants :

-TENDIDOS :

Barreras 35 € ; Contre barreras 32 € ; Delanteras 29 €(1) ; Tendidos Rangs 25 € ;
Tabloncillos 26 €

-TENDIDOS COUVERTS :

Balconcillos 24 € ; Rangs 20 €

-GRADINS SUPERIEURS

Rang-1 : 15 € ; Rangs de 2 à 5 : 13 € ; Rang 6 : 10 €

(1) Un tarif préférentiel est proposé pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs : 24 €

Un tarif enfants jusqu'à 14 ans, est proposé en gradins supérieurs rangs 2 à 6 : 5 €.

Un droit de location de 1€ sera perçu sur chaque billet, conformément à la délibération du 27 janvier 2011 et une convention spécifique sera signée à cet effet.

Les conditions financières convenues sont les suivantes :

Le partage des recettes ne pourra s'opérer que si l'équilibre financier de la manifestation est réalisé à concurrence de 78 700 €. (75 200 € budget artistique + 3500 € participation de la ville).

- A partir de cet équilibre financier (78 700 €) et jusqu'à 89 545 € de recette l'association versera à la Ville de Dax une somme forfaitaire de 3 500 €.

- Au delà de 89 545 € de recette, un partage des recettes sera appliqué suivant la répartition 84% pour l'association et 16% pour la Ville de Dax.

Dans le cas de déficit financier, celui-ci sera supporté par les deux co-organisateur en appliquant les mêmes taux de répartition.

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2015.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE l'organisation de ce spectacle dans les conditions citées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de co-organisation avec l'association Club Taurin Boletero et tous les documents relatifs à l'organisation de ce spectacle.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150520-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 22 Mai 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».